



Volleyball Québec
4545 avenue Pierre-De Coubertin
Montréal Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

Québec, le 20 novembre 2018

Expéditeur : André Rochette, coordonnateur de programmes
Destinataire : Responsables de clubs affiliés à Volleyball Québec
Objet : Règlements de la saison 2018-2019 de la catégorie 14 ans et moins

Chers collègues,

Vous trouverez dans la présente lettre, les règles qui doivent être appliquées lors de la saison 2018-2019.

La [Politique de compétition](#) de Volleyball Québec est le document où vous trouverez les politiques de participation aux événements de Volleyball Québec.

1) Nombre de joueurs par équipe

Une équipe peut utiliser un minimum de 8 joueurs et un maximum de 15 par tournoi. Un maximum de 14 joueurs peut être inscrit sur la feuille de match. Le joueur qui n'y est pas inscrit doit porter un survêtement et demeurer assis sur le banc.

2) Formule des tournois

Lors des tournois 14 ans et moins, tous les matchs des préliminaires seront des 2 manches et tous les matchs des éliminatoires seront des 2 de 3.

3) Vérification de l'affiliation

La vérification de l'affiliation sera réalisée lors de chaque tournoi avant les premiers matchs de la journée. Il est donc important que les entraîneurs soient prêts lors de leur arrivée pour effectuer cette vérification. Chaque joueur devra être présent à la table de vérification. Il est possible de créer un document avec les photocopies des cartes d'assurance maladie et de la carte étudiante des joueurs de l'équipe. Par conséquent, en début de match, les capitaines et entraîneurs n'ont plus besoin de signer la feuille. Seul l'entraîneur doit mettre ses initiales sous son alignement avant le début du match et signer la feuille de match à la fin du match.

4) Utilisation de la touche en réception de service et en défense

En réception de service, un joueur a le droit d'intercepter le ballon à deux (2) mains ouvertes (en touche) au-dessus de la tête dans les catégories féminine et masculine 14 ans et moins.

5) Utilisation du libéro

L'utilisation du libéro est interdite pour les catégories féminine et masculine 14 ans et moins.

6) Substitutions

Le règlement des 12 substitutions LIMITÉES est en vigueur dans toutes les catégories où l'utilisation du libéro est interdite (voir le point 5). Ainsi, un remplaçant peut entrer sur le terrain et en sortir une seule fois à chaque manche. Cette règle donne la chance aux entraîneurs d'utiliser jusqu'à six remplaçants différents durant une même manche.

7) Règle du nombre maximal de services consécutifs

En 14 ans et moins, un joueur pourra faire un maximum de cinq (5) points consécutifs pour son équipe.

Mise en situation : si l'équipe X réussit à récupérer le service, un point lui est accordé. Le serveur de l'équipe X a donc droit de servir quatre (4) fois maximum pour un total de cinq (5) points consécutifs maximum. Après avoir gagné un cinquième point consécutif, l'équipe X perd la possession du service, et le ballon est donné à l'équipe adverse. Aucun point n'est accordé à l'équipe adverse pour cette reprise de possession du service. L'équipe adverse effectue la rotation habituelle de ses joueurs avant de servir et pourra faire jusqu'à cinq points consécutifs maximum. Au début du match, l'équipe qui gagne le tirage au sort et qui choisit le service a le droit de faire cinq points consécutifs maximum, donc cinq services maximum.

8) **Ligne centrale – toutes les catégories**

Il est permis de traverser complètement la ligne centrale avec n'importe quelle partie du corps (sauf les pieds) pourvu que ce geste ne pose aucune interférence à l'adversaire. Il demeure interdit de faire de même avec un (1) ou deux (2) pieds sans être en contact avec la ligne centrale.

9) **Hauteur de filet**

En conformité avec la *Politique de compétition*, voici les hauteurs de filet pour les différentes catégories :

Catégorie 13 ans et moins : 2 m 15 (F) et 2 m 15 (M)

Catégorie 14 ans et moins : 2 m 15 (F) et 2 m 24 (M)

10) **Triple égalité**

Voici la marche à suivre lors d'une triple égalité selon le livre de règlement de Volleyball Canada :

- a) L'équipe ayant le meilleur quotient de matchs gagnés/perdus, tenant compte des matchs joués entre les équipes à égalité, se verra attribuer le meilleur classement;
- b) L'équipe ayant le meilleur quotient de manches gagnées/perdus, tenant compte des matchs joués entre les équipes à égalité, se verra attribuer le meilleur classement;
- c) L'équipe ayant le meilleur quotient de manches gagnées/perdus, tenant compte de tous les matchs de la ronde, se verra attribuer le meilleur classement;
- d) L'équipe ayant le meilleur quotient de points pour/contre, tenant compte des manches jouées entre les équipes à égalité, se verra attribuer le meilleur classement;
- e) L'équipe ayant le meilleur quotient de points pour/contre, tenant compte de toutes les manches de la ronde, se verra attribuer le meilleur classement;
- f) Tel que déterminé par le comité organisateur (ex : manche supplémentaire, tirage au sort, etc.).

Les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que toutes les équipes soient classées.

Note : si les équipes X, Y et Z sont à égalité et que le critère « b » détermine les positions de chaque équipe, alors aucun autre critère ne doit être appliqué. L'égalité est brisée. Par contre, si le critère « b » détermine le classement d'une des équipes, les équipes qui sont encore à égalité seront classées en utilisant le critère « c » et ainsi de suite. **Ne revenez pas au critère « a »**. Passez aux critères suivants en utilisant les résultats des trois équipes à égalité pour le critère « d ».

11) **Remplacement rapide**

VOLLEYBALL CANADA appliquera dans le cadre de ses championnats la règle sur la substitution rapide lors d'un changement de joueurs pour se conformer à la règle internationale.

15.10	PROCÉDURE DE REMPLACEMENT	
15.10.1	Les remplacements doivent être effectués dans la zone de remplacement.	1.4.3, D.1b
15.10.2	Un remplacement durera seulement le temps nécessaire à l'enregistrement sur la feuille de match et à l'entrée et la sortie des joueurs.	15.10.3, 25.2.2.3
15.10.3a	La demande réelle de remplacement est l'entrée du (des) remplaçant(s) dans la zone de remplacement, prêt(s) à jouer, pendant une interruption régulière.	1.4.3, 7.3.3, 15.6.3
15.10.3b	Si ce n'est pas le cas, le remplacement n'est pas accordé et l'équipe est sanctionnée pour retard de jeu.	16.2
15.10.3c	La demande de remplacement est reconnue et annoncée par le marqueur ou le second arbitre qui utilisent respectivement le buzzer ou le sifflet. Pour les compétitions FIVB et mondiales, des plaquettes numérotées sont utilisées pour faciliter les remplacements.	
15.10.4	Si une équipe désire procéder à plus d'un remplacement, tous les joueurs remplaçants doivent se rendre au même moment dans la zone de remplacement pour être considérés comme une même demande. Dans ce cas, les remplacements doivent être effectués par paires de joueurs, l'une à la suite de l'autre.	5.2, 15.2.1, 15.3.2

APPLICATION PAR VOLLEYBALL QUÉBEC EN 2018-2019

- La règle sera appliquée de façon intégrale dans toutes les compétitions de 21 ans et plus.
- Pour les compétitions de toutes les catégories de 18 ans et moins, Volleyball Québec est sensible au rôle joué par l'entraîneur lors des substitutions et l'aide qu'il peut apporter au marqueur pour que tout se passe bien, c'est-à-dire :

- Que l'entraîneur doit toujours faire la demande de remplacement au premier ou au second arbitre selon le cas.

NOTE : le comité d'excellence demande aux arbitres d'appliquer la procédure du second arbitre dans tous les matchs où il y aura un second arbitre lors d'un remplacement de joueur.

- ✓ **15.10.3c Le second arbitre annonce la demande de changement par un coup de sifflet.**
- ✓ **Le second arbitre se tient perpendiculaire au poteau attendant le signal du marqueur pour finaliser le changement. Voir vidéo FIVB.**

- Au moment de la demande, le ou les joueurs doivent être prêts à entrer sur le terrain à proximité de la zone de remplacement, si ce n'est pas le cas, le remplacement n'est pas accordé et l'équipe est sanctionnée pour retard de jeu.

NOTE : il est demandé aux arbitres d'appliquer intégralement le règlement sur la présence du joueur ou des joueurs à proximité de la zone de remplacement lors de la demande.

- Si l'entraîneur désire procéder à plus d'un remplacement, il doit en signaler le nombre exact au moment de la demande.

12) Contact du ballon avec le plafond

Pour tous les contacts, si le ballon heurte plafond et/ou un objet quelconque* qui se trouve au-dessus de l'aire de jeu et que le ballon ne traverse pas le plan du filet, le jeu peut continuer. De plus, si le ballon heurte le plafond et traverse le plan du filet ou traverse le plan du filet et heurte le plafond, il y a faute.

*Aux fins de simplification, le terme « plafond » et « objet quelconque », désigne toutes structures permettant de soutenir le plafond (poutres, poutrelles, etc.) et objet quelconque suspendu au plafond (tuyau de ventilation, panier de basketball, toile, etc.)

13) Jeu équitable

Pour suivre la réglementation de Volleyball Canada, lors d'une partie, les joueurs sur le banc lors de la première manche devront obligatoirement commencer la deuxième manche. Par contre, Volleyball Québec apporte les modifications suivantes à la règle de Volleyball Canada :

- Lors d'un match, si les deux équipes comptent 10 athlètes et plus, la règle du jeu équitable s'appliquera intégralement, peu importe le nombre d'athlètes. C'est-à-dire que les athlètes qui n'étaient pas partants lors de la première manche devront commencer la deuxième manche.
- Par contre, si une des 2 équipes compte moins de 10 athlètes (8 ou 9), l'équipe adverse pourra faire commencer le même nombre d'athlètes que cette dernière lors de la 2e manche.
- Donc, si l'équipe « X » compte 8 athlètes, les 2 athlètes qui n'ont pas commencé la première manche devront commencer la deuxième. Ce qui veut dire que l'équipe adverse pourrait faire commencer la deuxième manche avec 2 nouveaux athlètes seulement, si elle le désire, même si elle a 10 ou 12 athlètes.
- Dans les 2 situations, aucun changement n'est possible avant qu'une équipe n'ait atteint 12 points.

Bien que l'arbitre ou le marqueur puissent vérifier la composition des alignements à la deuxième manche, il en va de la responsabilité des deux entraîneurs de s'assurer du respect de la règle pour les deux équipes en action.

Advenant le cas où un changement n'a pas été fait en début de 2^e manche ou un changement a été fait avant le 12^e point sans que personne ne s'en rende compte, la situation doit être rétablie au moment où l'erreur est signalée et le jeu reprend. Aucune conséquence ou règlement compensatoire ne sera appliqué.

14) Système 5-1

Volleyball Canada ne recommande pas l'utilisation d'un système offensif 5-1 pour la catégorie 14 ans et moins. Volleyball Québec penche aussi pour cette recommandation.

15) Division 1 et division 2

Dans le but de permettre à une majorité d'équipes de prendre part à un tournoi agréable tout au long de la journée et non seulement lors des éliminatoires, Volleyball Québec proposera deux divisions (division 1 et division 2) pour la catégorie féminine lors des différents tournois de cette catégorie. Pour éviter que des équipes ne cherchent qu'à remporter une médaille, les équipes

ayant joué en finale en division 2 devront obligatoirement jouer en division 1 lors des tournois suivants.

Bonne saison à tous!

André Rochette
Coordonnateur de programmes
418 999-3558
arochette@volleyball.qc.ca

